



PROJET de PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-Lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 12 février 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Boillot Hervé, Moine Dominique), Devaux Laurence, Girardot Jacques, Perrey Eric (arrivée à compter du point 5), Pétrequin Stéphane, Pétrequin Jean-Mary, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine, Zinck Florence.

Etait excusée : Bunod Claudine.

Président de séance : Devaux Laurence.

Mme la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Mme la Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

- 1. Secrétaire de séance**
- 2. Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**
- 3. Tarif 2025 location salle des fêtes**
- 4. Travaux bâtiment communal**
- 5. Programme des travaux forestiers 2025**
- 6. Débat d'Orientation Budgétaire**
- 7. Questions et Informations diverses**



1. Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.
Stéphane Pétrequin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2. Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Sur demande de Mme la Maire, aucune remarque ni question n'est soulevée par le Conseil Municipal qui approuve, à l'unanimité, le compte rendu précédent.

3. Tarif 2025 location salle des fêtes

Délibération D2025-02-01

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes doivent être votés chaque année ainsi que le prix du m³ de gaz utilisé par le locataire.

Le règlement de la salle des fêtes devra, en conséquence, être réactualisé afin de faire apparaître les nouveaux tarifs.

Horaires et tarifs de location 2024 :

En semaine : 50 € + consommation Gaz (chauffage et cuisson selon relevé à l'entrée et à la sortie du locataire, tarif 3,70 € / m³),

- Utilisation de la salle : de 10h à 23h,
- Remise des clés : le jour même à 10h,
- Restitution des clés : le lendemain à 10h.

Le week-end, Pâques, Noël, Jour de l'an : 100 € + consommation Gaz (chauffage et cuisson selon relevé à l'entrée et à la sortie du locataire, tarif 3,70€ / m³).

- Utilisation de la salle : Vendredi 17h au Dimanche 24h,
- Remise des clés : Vendredi 17h,
- Restitution des clés : Lundi 11h30.

Si le lundi est un jour férié :

- Utilisation de la salle : Vendredi 17h au Lundi 9h,
- Remise des clés : Vendredi 17h,
- Restitution des clés : Lundi 11h30.

Caution :

- Ménage = 60 €,
- Dégradation salle = 200 €,
- Barnum = 300 € / barnum.

Vaisselle cassée : 2 € / pièce, sauf pour les saladiers 5 €.



Le tarif de gaz étant inchangé au 1^{er} janvier 2025, Mme le Maire propose de maintenir le tarif de 3,70 € / m³.

Après l'exposé de Mme le Maire entendu et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de maintenir les tarifs 2024 de la location de la salle des fêtes ainsi que le tarif gaz de 3,70 € / m³ pour l'année 2025.

4. Travaux bâtiment communal

Délibération D2025-02-02

Madame le Maire présente le devis mis à jour de Jean Gilardone pour remettre en état les 15 fenêtres du bâtiment communal.

Ce devis comprend la protection sol et tablettes fenêtres, la préparation, le ponçage et la lasure opaque 2 couches teinte identique.

Le coût total est divisé en deux devis,

- Main d'œuvre : 4 500 € TTC,
- Marchandises (FCDC) : 574,18 € TTC.

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de réaliser les travaux de remise en état des 15 fenêtres du bâtiment communal, pour un montant total de 5 074,18 € TTC (Soit 4 500 € TTC de main d'œuvre et 574,18 € TTC de marchandise).

5. Programme des travaux forestiers 2025

Délibération D2025-02-03 (M. Eric Perrey prend part aux débats à compter de ce point)

Monsieur Eric Perrey, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissements forestiers pour l'année 2025.

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal décide, par 9 Voix Pour et 1 Abstention**, de réaliser les travaux suivants en 2025 qui seront entrepris par Dirand Bucheronnage :

- Détourage des essences à favoriser et couper les bois blancs (localisation 10.j) pour un montant de 4 320 € HT,
- Création de cloisonnements (localisations 8.ar et 10.ar) pour un montant de 340 € HT

Soit un coût total d'investissement s'élevant à : 4 660 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

6. Débat d'Orientation Budgétaire

Mme la Maire présente au Conseil Municipal la situation financière au 31/12/2024 qui fait état :

- D'un excédent budgétaire de 79 193 €,



- D'un excédent de fonctionnement de 33 066 € avec un amortissement de 9 802 € et un remboursement de capital de 2 705 € ;
Soit une capacité d'autofinancement nette de 40 163 €.
- D'un compte financier unique 2024 provisoire de (hors reprise des résultats 2023):
 - o 166 352 € de recettes de fonctionnement,
 - o 133 286 € de dépenses de fonctionnement,
 - o 62 778 € de recettes d'investissement,
 - o 103 172 € de dépenses d'investissement.

Mme la Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Budget communal : 34 031,78 € d'excédent reporté,
- Budget forêt : 4 486,83 € d'excédent reporté.

Mme la Maire présente les investissements effectués en 2024 et le prévisionnel 2025.

Pour 2025, seront inscrits au budget investissement :

- Remboursement Capital Emprunt 2 751 €,
- Remboursement des cautions 1 100 €,
- Achat du terrain à l'angle de la rue du Temple 600 €,
- La rénovation de l'éclairage public 4 710 € voté en CM du 14/10/2024,
- Aménagements sécurité Grande rue 28 380 € voté en CM du 14/10/2024,
NOTE : il faudra ajouter au montant déjà estimé le coût d'un boîtier de raccordement, à avoir avec ENEDIS.
- La chaussée rue du Temple non voté à date, Chiffrage à valider,
- L'entrée de la Mairie / cimetière 29 178 € Voté en CM du 14/10/2024
- La mise en place de bordure-Caniveaux sur la fin de la Grande rue Non chiffré et non voté à date,
- La réfection du Chemin de la Sommière Devis reçu, non voté à date.

Mme la Maire présente l'état de la dette qui représente à fin 2024 17 222 € de capital à rembourser et 3 043 € d'intérêts annuels stable jusqu'en 2030.

Mme la Maire présente le montant d'amortissement qui sera à prévoir au budget 2025 pour un montant de 21 071 € (inscription en dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

Mme la Maire précise la difficulté de prévoir les recettes de fonctionnement du fait d'une loi de finance toute juste adoptée, dont les modalités pour les communes ne sont pas encore connues. Concernant le budget forêt, la vente annuelle ayant lieu prochainement, les recettes seront plus facilement ajustables pour 2025.

Mme la Maire donne quelques perspectives de charges de fonctionnement en augmentation pour 2025 :

- Charges à caractère général avec les petits travaux dans l'appartement à prévoir et le basculement obligatoire de plus en plus de dépenses de la partie investissement à la partie fonctionnement,



- Cotisations salariales et patronales,
- Charges de gestion courante du fait de l'augmentation des cotisations pour les élus et des budgets des 2 SIVUs à venir.

Le Conseil Municipal remercie Mme la Maire et prend acte de toutes ces informations.

7. Informations et questions diverses

- ❖ **SIVU de la Baumette** : La question du renfort pour 2025 se pose pour décider s'il faut rester sur 4 mois comme en 2024 ou allonger à 6 mois.
- ❖ **L'opération brioche** aura lieu cette année sur le week-end du 11 au 13 avril. Dominique Moine signale que c'est la dernière année qu'il s'occupera de cette opération et fait appel aux volontaires.
- ❖ **Un mat de mesure** sera mis en place prochainement pour vérifier l'impact visuel des éoliennes prévues sur Montenois.

L'ensemble des sujets ayant été épuisés, Mme la Maire clos le Conseil à 22h00.



Conseil Municipal du 17 février 2024

Liste des délibérations

Selon l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Délibérations	Libellé
D2025-02-01	Tarif 2025 location salle des fêtes
D2025-02-02	Travaux bâtiment communal
D2025-02-03	Travaux forestiers 2025

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, le jeudi 20 février 2025

La Maire
Laurence Devaux

Le secrétaire
Stéphane Pétrequin